

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

53^e séance tenue le 22 avril 2025 à 17 h 32

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Mike Duggan, vice-président – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (n° 12)

Catherine Craig-St-Louis – Conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (n° 13)

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

François Faubert – Professionnel

Garanké Bah – Citoyen

Patrick Lemieux – Citoyen

Mathieu Locas – Citoyen

Erica Leblanc-Deschâtelets – Citoyenne

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Guylaine Déziel – Directrice, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Pierre-Luc Caron – Chef de service, projets immobiliers, SUDD

Sofiène Ayadi – Chef de section, projets immobiliers, SUDD

Christine Gonthier-Gignac – Cheffe de service, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Manon Bélanger – Responsable projets, SUDD

Caroline Jean – Responsable projets, SUDD

Guillaume St-Jean – Coordonnateur de projets, SUDD

ABSENCES :

Membres

Zohra Soufiani – Citoyenne

Christine Prigent – Citoyenne

Séance huis clos

17 h 32

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présentation au point 4 aura lieu à huis clos.

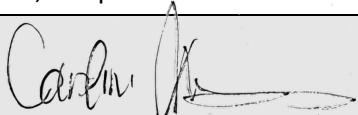
L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

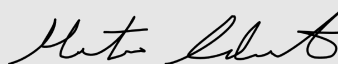
Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

4. Présentation – Inventaire du patrimoine bâti traditionnel, secteur Hull – Recommandation

Le document *PowerPoint* « Inventaire du patrimoine bâti – Secteur Hull » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- Planification de l'inventaire;
- Réalisation de l'inventaire;
- Résultats;
- Livrables;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Des 1237 immeubles inscrits à l'inventaire du patrimoine traditionnel bâti du secteur, aucun n'est de niveau d'intérêt patrimonial faible. Le choix de ne pas les inclure vise à ce que l'inventaire soit constitué de bâtiments pertinents;
- On souhaite que soit inscrit à un endroit, comme dans la fiche de propriété, lorsqu'un immeuble est inscrit à l'inventaire du patrimoine pour informer les acheteurs potentiels. On répond que cette information est disponible en ligne, et que l'inventaire est un document informatif et n'accorde pas de statuts particuliers aux immeubles qui y figurent;
- Bien que l'inventaire n'accorde pas de statuts particuliers, la valeur patrimoniale d'un immeuble qui y figure peut influencer la décision du Comité sur les demandes de démolition. On craint que l'inscription d'un immeuble à cet inventaire crée un préjudice aux propriétaires. On répond que l'ensemble des bâtiments du Québec bâti avant 1940 doit être inclus dans un inventaire;
- On précise les démarches qui ont été entreprises pour contacter et informer les propriétaires des immeubles inscrits à l'inventaire;
- On souligne une incohérence à la diapositive 18 de la présentation, puisque le total du pointage de l'évaluation quantitative des immeubles est de 26, tandis que le niveau d'intérêt patrimonial est mesuré sur une échelle de 27 points;
- Le programme de subventions pour les travaux sur les immeubles patrimoniaux sera révisé, car trop peu d'immeubles s'y qualifient. L'objectif est de rendre le plus d'immeubles admissibles;
- Les fiches des immeubles inscrits à l'inventaire remplaceront l'exigence de remettre une étude de la valeur patrimoniale d'un immeuble par un requérant. Cependant, avant que ce soit le cas, des modifications doivent être apportées à la réglementation pour supprimer cette exigence;
- On informe les membres que le rapport méthodologique sera présenté dans un second temps. On confirme que la méthodologie est la même pour tous les secteurs;
- On précise comment les dates de construction des immeubles ont été obtenues. Les sources d'obtention de ces dates sont inscrites dans les fiches;
- Le Comité sur les demandes de démolition peut toujours demander l'avis du CLP pour tout immeuble qui n'est pas inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti.

R-CLP-2025-04-22/12

EN CONSÉQUENCE, le Conseil local du patrimoine recommande au conseil municipal d'adopter l'inventaire du patrimoine bâti traditionnel du secteur Hull.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

5. Approbation du procès-verbal de la 52^e séance tenue le 24 mars 2025

Le procès-verbal de la 52^e séance tenue le 24 mars 2025 est approuvé par les membres.

6. Signature du procès-verbal de la 52^e séance tenue le 24 mars 2025

Le procès-verbal de la 52^e séance tenue le 24 mars 2025 sera signé par la présidente.

7. Suivi du procès-verbal de la 52^e séance tenue le 24 mars 2025

17, rue Saint-Antoine

Après vérification, le projet semble conforme au Code de construction au niveau du revêtement extérieur proposé sur la façade latérale sud située à 1,69 m de la ligne latérale de lot.

57, rue Principale

La personne requérante a accepté la condition ajoutée par le Conseil local du patrimoine, soit que l'ensemble des fenêtres sur la façade principale (avant) du bâtiment soient remplacées par des fenêtres en bois. Un devis respectant cette condition a déjà été reçu par le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD).

8. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le mardi 20 mai 2025.

9. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 16.